

**COMMUNE DE HEGENHEIM**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2013**

**Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.**

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h10.

**Présents :**

MM. Mme, Bernadette WEIDER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, NAAS Huguette, BAUMLIN Danielle, EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, GOETSCHY Claude, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

**Absents excusés :**

MUNCH Joseph  
LITSCHIG Gérald

**Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :**

FINCK Jacques à BOEGLIN Bernard  
VENTURA Sylvana à SCHLLINGER Patricia  
HERR Germain à NAAS Huguette  
RUNSER Samuel à GRIENENBERGER Jean-Marc  
NAAS Sophie à HINDER Christian  
KEMPF Christine à BAUMLIN Danielle  
JUPPE Detlev à WEIDER Bernadette

**Secrétaire de séance :** M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 17.06.2013
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 01.07.2013
4. Projet d'itinéraire mixte cyclable de Hégenheim – Buschwiller – Hagenthal le Bas
5. Ecole Primaire de Hégenheim – Demande d'une subvention exceptionnelle
6. Aménagement de la rue du Ruisseau – Choix du maître d'œuvre
7. Aménagement des archives communales au rez-de-chaussée
8. Diverses réfections de la voirie communale
9. Convention TOMTOM – Protocole de mise à disposition d'informations géographiques

10. Recensement de la population
11. Cabinet médical – Fixation d'un loyer
12. Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers
13. Période préélectorale – Fixation d'un tarif
14. Personnel Communal
15. Correspondances diverses
16. Divers

Mme le Sénateur-Maire souhaite saluer la mémoire de son collègue défunt, Sénateur du Haut-Rhin - Monsieur Jean-Louis LORRAIN, et adresse à ses proches ses sincères condoléances.

Elle annonce également le décès tragique de l'architecte Fabien REY qui a beaucoup œuvré sur différents chantiers de la Commune de Hégenheim. Mme le Sénateur-Maire souhaite, au nom du Conseil Municipal de Hégenheim et du Président de Jeunesse & Avenir saluer le travail de Monsieur REY depuis de nombreuses années sur le ban communal et adresse à ses proches nos sincères condoléances. Intervention du conseiller RUF qui suggère d'apposer une plaque commémorative sur le bâtiment du Périscolaire ou du bâtiment associatif.

### **Point 1 – Liste de présence**

Le quorum étant atteint (13 présents + 07 procurations, soit 20 votants), Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

### **Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 17.06.2013**

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 votants (13 présents + 07 procurations).

### **Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 01.07.2013**

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Mme le Sénateur-Maire informe qu'un courrier sera adressé à l'entreprise « ATIK Résidences » afin qu'il libère le trottoir communal sis rue de Hésingue et réalise le grillage définitif par rapport à la rue précitée et aux limites parcellaires.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 votants (13 présents + 07 procurations).

#### **Point 4 – Projet d'itinéraire mixte cyclable de Hégenheim – Buschwiller – Hagenthal le Bas**

Mme le Sénateur-Maire présente le projet et informe que cet itinéraire mixte passe par le prolongement de la vieille rue de Hagenthal pour se diriger dans la forêt communale de Buschwiller et terminera son parcours sur le ban communal de Hagenthal le Bas.

Mme le Sénateur-Maire souligne que la bande circulante sera d'une largeur de 3 mètres avec des accotements de 0,50 à droite et à gauche, soit une largeur maximale de 4 mètres.

La convention qui sera à signer avec le Conseil Général du Haut-Rhin assurera un financement du projet à hauteur de 80 % par ce dernier et 20 % par la Commune de Hégenheim. La même convention sera proposée aux communes de Buschwiller et Hagenthal le Bas. L'ensemble de l'opération pourrait être réalisé d'ici 2015.

Intervention du conseiller HINDER qui s'inquiète des futurs et nombreux passages à venir de véhicules à moteur. Le conseiller HEINIMANN quant à lui propose d'installer une borne empêchant les véhicules d'emprunter cette voie à l'exception des ayants droits qui disposeront d'une clé.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux voix « CONTRE » (HINDER + 01 procuration), soit 18 voix « POUR » (12 présents + 06 procurations) d'approuver le projet précité et la convention de partenariat financier avec le Conseil Général du Haut-Rhin

APPROUVE le montant de sa participation financière (équivalent pour la Commune de Hégenheim à 20 % du montant des travaux) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Haut-Rhin

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

#### **Point 5 – Ecole primaire de Hégenheim – Demande d'une subvention exceptionnelle**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier de la Directrice des écoles communales relatif à l'ouverture de 3 classes bilingues à la rentrée et la fermeture d'une classe monolingue. Il y a aura donc 8 classes au lieu de 6 classes cette année et 2 sections bilingues, soit 10 collègues en élémentaire au lieu de 8. C'est pourquoi, la Directrice sollicite une dotation supplémentaire de 800 € sur le BP restant de l'année 2013.

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il ne s'agit pas vraiment d'une demande de subvention mais de dépenses supplémentaires à budgétiser, si nécessaire, sur le compte 6067 du BP 2013 qui entrent dans le fonctionnement des écoles communales. En effet, pour l'instant, le montant provisionné dans le BP 2013 n'a pas encore été atteint.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de donner un accord de principe pour l'attribution d'une dotation supplémentaire d'un montant de 800 € au compte 6067, si nécessaire ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et  
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

☛ Elle rappelle le BP 2013 et les dépenses, à ce jour, effectuées pour les deux écoles communales :

| Article                      | Libellé                  | BP 2013  | Réalisé 2013 | Solde à ce jour |
|------------------------------|--------------------------|----------|--------------|-----------------|
| Ecole<br>Elémentaire<br>6067 | Fournitures<br>scolaires | 8.000,00 | 2.755,57     | <b>5.244,43</b> |

| Article                       | Libellé                  | BP 2013  | Réalisé 2013 | Solde à ce jour |
|-------------------------------|--------------------------|----------|--------------|-----------------|
| Ecoles<br>Maternelles<br>6067 | Fournitures<br>scolaires | 4.500,00 | 1.251,18     | <b>3.248,82</b> |

☛ Mme le Sénateur-Maire fait le point pour la rentrée scolaire prochaine 2013/2014, à savoir pour l'école élémentaire :

| 2012/2013             | 2013/2014  |
|-----------------------|--|
| 6 classes monolingues | 5 classes monolingues (25 élèves par classe)<br>CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 |
| 2 sections bilingues  | 3 classes bilingues (21 élèves par classe)<br>CP – CP/CE1/CE2 – CM1/CM2    |

En 2013/2014, il y a aura donc 13 classes au lieu de 11 classes au total (08 classes à l'école élémentaire + 5 classes en maternelle : 2 bilingues + 3 monolingues).

#### **Point 6 – Aménagement de la rue du Ruisseau – Choix du maître d'œuvre**

Mme le Sénateur-Maire informe que le déménagement des écoles communales est prévu pour Mars / Avril 2014. C'est pourquoi, la Commune de Hégenheim doit aménager la rue du Ruisseau afin de permettre la fluidité des automobilistes au niveau de la dépose et de la recherche des enfants tout en s'assurant d'un maximum de sécurité au niveau du parking et par rapport à la progression des piétons. Une étude est également en cours pour tracer un parcours « pédibus » pour les élèves.

L'adjoint GRIENENBERGER présente les offres reçues en Mairie pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre urbain comprenant la rue du Ruisseau et l'ensemble des espaces publics.

|                               | <b>AMS</b>  | <b>COCYCLIQUE</b> | <b>TOPOS</b> |
|-------------------------------|-------------|-------------------|--------------|
| <b>Tranche Ferme</b>          |             |                   |              |
| Montant en € HT               | 9.500,00    | 10.800,00         | 10.300,00    |
| TVA (19,6 %)                  | 1.862,00    | 2.116,80          | 2.018,80     |
| Montant en € TTC              | 11.362,00   | 12.916,80         | 12.318,80    |
|                               |             |                   |              |
| Délai                         | 08 semaines | 10 semaines       | 10 semaines  |
|                               |             |                   |              |
| <b>Tranche Conditionnelle</b> |             |                   |              |
| Taux de rémunération          | 6,50 %      | 7,20 %            | 6,90 %       |
| Délai                         | 08 semaines | 12 semaines       | 12 semaines  |
|                               |             |                   |              |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'offre «AMS INGENIERIE» pour les chiffres précités ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

#### **Point 7 – Aménagement des archives communales au rez-de-chaussée**

Mme le Sénateur-Maire cède la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire – Madame Bernadette WEIDER qui informe que cet aménagement arrive dans sa « phase finale ». Après l'acquisition de deux armoires ignifugées (deux heures), elle propose l'acquisition d'étagères pour les archives communales. Elle présente donc, les devis reçus en Mairie pour :

- Rayonnage mobile latéral
- Rayonnage fixe

L'adjointe WEIDER privilégie le rayonnage mobile latéral pour permettre un stockage plus important car le local disposera ainsi de plus de mètres linéaires.

| DESIGNATION              | ACIAL<br>en € TTC | DUBICH<br>en € TTC |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Rayonnage fixe           | 5.570,65          | 5.243,36           |
| Rayonnage mobile latéral | 16.193,29         | 13.132,56          |



### **Point 9 – Convention TOMTOM – Protocole de mise à disposition d'informations géographiques**

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de la présente convention TOMTOM. Elle souligne qu'afin de maintenir la cartographie de la Commune de Hégenheim à jour, cette dernière peut signer un protocole gratuit, permettant ainsi, une mise à jour régulière de leur territoire.

Le groupe TOMTOM met à jour la cartographie numérique pour les systèmes de navigation GPS mais aussi pour des fournisseurs d'informations cartographiques sur Internet comme Mappy ou via Michelin. Pour relever ce défi, TOMTOM a mis au point de nombreux processus de mise à jour afin d'intégrer le maximum d'informations liées aux changements du réseau routier. Ce protocole est entièrement gratuit et volontairement simple. Il s'agit pour vous de nous informer par exemple des :

- Nouvelles créations de voies
- Changements de noms de rues
- Nouveaux sens de circulation
- Restrictions de type poids et hauteur
- Limitations de vitesse autour des endroits sensibles tels que les écoles

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de valider la convention TOMTOM précitée ;

DIT que TOMTOM s'engage à intégrer l'ensemble des informations fournies et à les transmettre aux différents partenaires ; et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Intervention du conseiller HINDER qui souligne que le « navigateur » fait passer les automobilistes derrière l'horticulture SCHNEIDER en venant de Hésingue pour aller vers Hégenheim alors que le chemin n'est pas du tout carrossable.

Mme le Sénateur-Maire indique qu'un courrier sera adressé dans ce sens à TOMTOM, ainsi que le fait de mentionner et de corriger l'accès au lotissement « In den Rebben » qui doit se faire impérativement par la rue Philippe et non la rue du Sable qui est interdite à la circulation des poids lourds.

### **Point 10 – Recensement de la population**

Mme le Sénateur-Maire informe qu'il y aura un recensement de la population qui se réalisera du jeudi 16.01.2014 au samedi 15.02.2014.

Elle donne lecture du projet d'arrêté municipal dans ce sens portant nomination du/de :

- Coordonateur communal du recensement de la population en la personne de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire – Madame Bernadette WEIDER
- Agent municipal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement en la personne de Madame Karine KERN

L'adjointe WEIDER souligne que les agents recenseurs par quartier sur le ban communal restent encore à nommer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à l'unanimité des membres présents ou représentés pour organiser le recensement précité ; et

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

### **Point 11 – Cabinet médical – Fixation d'un loyer**

L'adjointe WEIDER informe qu'une femme (médecin généraliste) est venue visiter le local médical sis rue du Ruisseau en date du mercredi 19.06.2013. C'est pourquoi, il est impératif de fixer un loyer afin de pouvoir le proposer à la location.

Elle souligne qu'il reste encore des travaux (carrelage, pose de lavabos et des toilettes, peinture, les sols, etc..) à réaliser en régie communale par les agents communaux, mais que la personne probablement intéressée (ça dépend encore des conditions du bail commercial) souhaite emménager le deuxième semestre 2014.

Intervention du conseiller NAAS François Joseph qui s'interroge sur le fait que la Commune de Hégenheim désire le louer et non le vendre. Mme le Sénateur-Maire indique que cette acquisition avait été faite dans ce sens, afin de pouvoir rechercher un médecin généraliste et lui proposer un cabinet médical répondant aux normes pour les personnes handicapées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à l'unanimité des membres présents ou représentés pour faire un effort financier sur les deux premières années du bail ;

DIT que la Commission des logements qui se réunira en date du 15.07.2013 déterminera les modalités de cet effort financier sur les deux premières années ;

DIT que le loyer qui sera fixé à partir de la troisième année du bail correspondra environ aux prix du marché au m2 ;

DIT que le ou la candidat(e) retenu(e) devra s'engager un minimum de 4 années ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.



**Point 12 – Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers**

Mme le Sénateur-Maire rappelle le courrier de Maître Jean-Paul BROM relatif à la vente d'un terrain sis rue des Métiers. Ce bien est grevé d'un droit à la résolution au profit de la Commune de Hégenheim.

L'Assemblée Délibérante doit donc statuer sur le maintien ou non sur le bien précité de ce droit à la résolution.

Mme le Sénateur-Maire informe que l'acquéreur qui souhaite le terrain précité est le propriétaire du garage qui jouxte celui-ci.

Elle donne lecture de la notice explicative de l'acheteur qui s'engage à utiliser ce terrain pour réaliser un ou une :

- ☛ Parking pour les réparations des véhicules des clients du garage
- ☛ Exposition des voitures mises en vente
- ☛ Service dépannage
- ☛ Libérer et désengorger la rue des Métiers

De nombreux élus souhaitent connaître le devenir de la casse sise rue des Carrières. Mme le Sénateur-Maire précise que ce point n'est pas à l'ordre du jour mais informe que le propriétaire procède actuellement au nettoyage des plus anciens véhicules qui sont emportés par une entreprise de récupération de voitures et ferrailles.

Un débat s'en suit sur le fait de maintenir ou non le droit à la résolution au profit de la Commune de Hégenheim et Mme le Sénateur-Maire propose de lever ce droit à la résolution pour le futur acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE pour le bien suivant qui est grevé par un droit à la résolution :

|         |        |                |
|---------|--------|----------------|
| Section | 14     | Klein Baselweg |
| Numéro  | 169/86 | 34,43 ares     |

☛ 13 voix pour conserver le droit à la résolution (BAUMLIN + 01 procuration – RUF – GOETSCHY – EICHLISBERGER – NAAS Huguette + 01 procuration - NAAS François Joseph – WININGER – GRIENENBERGER + 01 procuration – BOEGLIN + 01 procuration)

☛ 05 abstentions (HINDER + 01 procuration – HEINIMANN – WEIDER + 01 procuration)

☛ 02 voix pour lever le droit à la résolution (SCHILLINGER + 01 procuration) ; et DECIDE de conserver le droit à la résolution au profit de la Commune de Hégenheim : et

DEMANDE à Mme le Sénateur-Maire d'en informer le Notaire Jean-Paul BROM.

### **Point 13 – Période préélectorale – Fixation d'un tarif**

L'adjoint BOEGLIN propose qu'afin de permettre une égalité de traitement entre tous les candidats, il suggère de voter les tarifs de communication des listes électorales et des réservations du Complexe Culturel et Sportif ou/et la maison communale du Rabbin pour les prochaines élections municipales de 2014 et uniquement pour la période préélectorale de cette échéance de 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de valider les tarifs suivants :

☛ Gratuité pour la version informatique (sous forme de fichier par courriel)

☛ Gratuité pour la version papier (version par étiquettes ou/et par liste)

DIT qu'une attestation sera à remplir par le demandeur et qu'une déclaration à la CNIL sera à effectuer par ses soins ; et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

XX

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de valider les tarifs suivants :

☛ Gratuité pour réserver la salle des fêtes / C.C.S (**uniquement en semaine du Lundi au Jeudi & selon les disponibilités de la salle**)

☛ Gratuité pour des réunions de liste dans la maison communale du Rabbin (**en semaine ou/et le week-end & selon les disponibilités de la maison précitée**)

DIT qu'une attestation sera à remplir par le demandeur

DIT que la publicité, l'organisation (préparation & rangement de la salle du C.C.S ou de la maison communale du Rabbin) de la rencontre ou/et de la manifestation électorale se fera par le demandeur ; et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

### **Point 14 – Personnel Communal**

Mme le Sénateur-Maire informe que Madame Véronique WALTENSBERGER a satisfait à la session 2013 à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe organisé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin. Elle propose donc de créer le poste inhérent à ce grade afin de pouvoir la nommer au plus vite au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;  
OUI les informations fournies,  
APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de créer :

- Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (100 % de la durée légale de 35h/semaine) pour le service administratif de la Mairie de Hégenheim à compter du 01.08.2013 ;
- La personne nommée à ce poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sera rémunérée par référence à son indice et son ancienneté pour une durée hebdomadaire du travail de 35h/semaine

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et  
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

### **Point 15 Correspondances diverses**

#### **Point 15.1 – Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Mme le Sénateur – Maire souligne que la demande communale relative aux inondations et coulées de boue survenues du 9 au 11 juin 2013 sera présentée à la Commission Interministérielle relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles le jeudi 18 juillet 2013.

#### **Point 15.2 – Feu d'artifice du 14.07.2013**

L'adjoint BOEGLIN indique que le bal tricolore se tiendra le vendredi 12.07.2013 au niveau du terrain de Basket à partir de 20H00. Feu d'artifice en fin de soirée et possibilité de se restaurer sur place. Venez nombreux...

#### **Point 15.3 – Exposition de jeunes sujets**

L'adjointe WEIDER informe que l'exposition des Aviculteurs de Hégenheim se tiendra le dimanche 28.07.2013 au chalet de la Chorale 1864, sis rue de Hagenthal à compter de 09H00. Venez nombreux...

### **Point 16 – Divers / Tour de Table**

Mme le Sénateur-Maire cède la parole pour le traditionnel tour de table :

#### **→ Le Conseiller HINDER :**

☛ Interpelle l'adjoint BOEGLIN quant à la présence d'un véhicule abandonné dans la forêt et dans le prolongement de la Vieille rue de Hagenthal. L'adjoint BOEGLIN signale que cette épave se trouve sur le domaine communal de Buschwiller qui a adressé un courrier aux autorités dans ce sens.

#### **→ La Conseillère BAUMLIN :**

☛ Souhaite aux personnes présentes d'agréables vacances et informe de la reprise du « Stübli » à compter du Mercredi 04.09.2013.



**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 08 juillet 2013**

**Ordre du jour :**

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 17.06.2013
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 01.07.2013
- 4 Projet d'itinéraire mixte cyclable de Hégenheim – Buschwiller – Hagenthal le Bas
- 5 Ecole Primaire de Hégenheim – Demande d'une subvention exceptionnelle
- 6 Aménagement de la rue du Ruisseau – Choix du maître d'œuvre
- 7 Aménagement des archives communales au rez-de-chaussée
- 8 Diverses réfections de la voirie communale
- 9 Convention TOMTOM – Protocole de mise à disposition d'informations géographiques
- 10 Recensement de la population
- 11 Cabinet médical – Fixation d'un loyer
- 12 Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers
- 13 Période préélectorale – Fixation d'un tarif
- 14 Personnel Communal
- 15 Correspondances diverses
- 16 Divers

| <b>Nom et prénom</b>     | <b>Qualité</b>    | <b>Signature</b> | <b>Procuration</b> |
|--------------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| SCHILLINGER Patricia     | Sénateur-Maire    |                  |                    |
| WEIDER Bernadette        | Première Adjointe |                  |                    |
| GRIENENBERGER Jean –Marc | Deuxième Adjoint  |                  |                    |
| BOEGLIN Bernard          | Troisième Adjoint |                  |                    |

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 08 juillet 2013**

| <b>Nom et prénom</b>  | <b>Qualité</b>         | <b>Signature</b>                   | <b>Procuration</b>   |
|-----------------------|------------------------|------------------------------------|----------------------|
| FINCK Jacques         | Quatrième Adjoint      | Procuration donnée à BOEGLIN       |                      |
| WININGER Christian    | Cinquième Adjoint      |                                    |                      |
| NAAS François-Joseph  | Conseiller Municipal   |                                    |                      |
| NAAS Huguette         | Conseillère Municipale |                                    |                      |
| BAUMLIN Danielle      | Conseillère Municipale |                                    |                      |
| VENTURA Sylvana       | Conseillère Municipale | Procuration donnée à SCHILLINGER   |                      |
| HERR Germain          | Conseiller Municipal   | Procuration donnée à NAAS Huguette |                      |
| RUNSER Samuel         | Conseiller Municipal   | Procuration donnée à GRIENENBERGER |                      |
| NAAS Sophie           | Conseillère Municipale | Procuration donnée à HINDER        |                      |
| EICHLISBERGER Martine | Conseillère Municipale |                                    |                      |
| WOJCIK Alain          | Conseiller Municipal   | Décédé le 10.01.2011               | Décédé le 10.01.2011 |
| RUF Charles           | Conseiller Municipal   |                                    |                      |
| KEMPF Christine       | Conseillère Municipale | Procuration donnée à BAUMLIN       |                      |

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 08 juillet 2013**

| <b>Nom et prénom</b> | <b>Qualité</b>       | <b>Signature</b>            | <b>Procuration</b> |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|
| MUNCH Joseph         | Conseiller Municipal | Absent excusé               |                    |
| LITSCHIG Gérald      | Conseiller Municipal | Absent excusé               |                    |
| GOETSCHY Claude      | Conseiller Municipal |                             |                    |
| HEINIMANN Michel     | Conseiller Municipal |                             |                    |
| HINDER Christian     | Conseiller Municipal |                             |                    |
| JUPPE Detlev         | Conseiller Municipal | Procuration donnée à WEIDER |                    |

